



**LE LUNDI DIX SEPT JUIN
DEUX MILLE VINGT QUATRE
à 14 heures 00.**

A LA REQUETE DE :

MAIRIE DE MILIZAC, dont le siège social est 1 route de milizac, 29290 MILIZAC GUIPRONVEL, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié en cette qualité audit siège,

M'AYANT EXPOSE :

Il convient de dresser constat des abords du pont situé COAT- BOULOUARN sur la commune de MILIZAC GUIPRONVEL avant travaux.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai **Marc RIOU, Commissaire de Justice Associé au sein de la SELARL ACTIAJURIS titulaire d'un office d'huissier de justice près du TRIBUNAL JUDICIAIRE de BREST à la résidence de BREST (Finistère),**

JE ME SUIS RENDU CE JOUR :

Coat boulouarn

29290 MILIZAC GUIPRONVEL

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Localisation

Je localise les deux zones par des flèches. Je suis accompagné de Monsieur CROGUENEC Paul, directeur Général des services de la commune. Madame GUIGUI n'est pas présente. Nous rencontrons son mari présent dans son jardin. Qui refuse de nous parler et indique que les choses se gèrent désormais entre avocats.



1. Image fournie à titre d'illustration (Source geoportail.gouv.fr)

État de l'accotement en montant (flèche rouge)

Une rubalise rouge et blanche est en place. Un transformateur électrique est présent en bas de la zone avec deux poteaux béton entreposés au sol. Cette première zone présente un espace gravionné. Les abords sont bordés de végétation non entretenue avec végétaux, branchage et herbe haute. Une zone donnant accès au ruisseau est dégagée. À suivre se trouve un talus non entretenu avec herbe haute.





3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.



15.



16.



17.



18.



19.



20.



21.



22.



23.



24.



25.



26.



27.



28.



29.



30.



31.



32.



33.



34.

Etat de l'accotement en descendant (flèche verte)

De la rubalise et des plots matérialisent l'espace. Un parterre de fleur est en place devant le jardin de la maison en bordure de voie. Un arbre portant à son pied une inscription à une branche qui surplombe la route de manière significative.



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.



8.



9.



10.



11.



12.



13.



14.

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 029-200062974-20240918-240918-AU



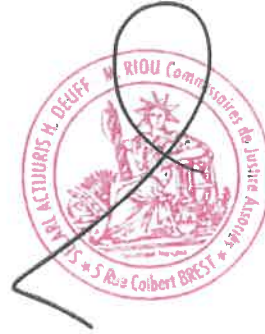
19.

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 31 pages ce que de droit.

Coût de Facte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	362,41 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	370,08 €
TVA à 20%	74,02 €
TOTAL TTC	444,10 €



Marc RIOU
Commissaire de Justice